



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi,
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Le 7 avril 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points de contact uniques : La Wallonie simplifie le parcours des chercheurs d'emploi

Sous l'impulsion du Ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement wallon a validé la création de Points de contact uniques, une réforme majeure qui redessine l'accueil et l'accompagnement des chercheurs d'emploi en Wallonie.

Concrètement, l'ensemble du personnel du FOREM détaché, actuellement, dans 311 structures (242 ALE, 56 Maisons de l'Emploi, 4 Relais de l'Emploi et 9 bureaux de proximité) seront redéployés dans les 43 Points de contact uniques.

Ces nouveaux lieux, pleinement opérationnels au plus tard le 1^{er} janvier 2027, rassembleront tous les services utiles en un seul endroit afin de rendre le parcours vers l'emploi plus simple, plus cohérent et plus efficace.

Une réforme qui concrétise la simplification du paysage de l'emploi

« Depuis mon entrée en fonction, j'ai voulu clarifier les rôles, réduire la complexité et rendre notre système plus lisible pour le chercheur d'emploi. Cette réforme met fin à la dispersion des services et crée de véritables portes d'entrée vers l'emploi, organisées autour des besoins réels des chercheurs d'emploi », souligne Pierre-Yves Jeholet.

Les Points de contact uniques sont l'aboutissement de la note d'orientation présentée le 17 juillet 2025 et du travail mené en concertation avec les administrations et de nombreux opérateurs publics pour optimiser l'action des acteurs de proximité.

Ce qui change : un lieu unique, des services coordonnés, un suivi continu

Ces Points de contact uniques regrouperont les services du Forem ainsi que des acteurs locaux de l'insertion socio-professionnelle tels que les MIRE, CISP, CPAS, IDESS, TRES ou Régies des Quartiers. Leur présence permettra de proposer, dans un même lieu, une offre de services coordonnée et adaptée aux besoins des chercheurs d'emploi éloignés du marché du travail.

Dans un même lieu, les chercheurs d'emploi à employabilité faible ou très faible trouveront dès lors :

- Information et conseils ;
- Inscription comme chercheur d'emploi ;
- Accompagnement et orientation ;
- Ateliers et activités collectives de développement des compétences ;
- Opportunités d'emploi.

L'objectif : proposer un accompagnement personnalisé, multidimensionnel, et accessible, dans un environnement simplifié.



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi,
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Qui fait quoi ?

➤ **Le Forem**

- Assure l'inscription de toute personne en tant que chercheur ou chercheuse d'emploi et l'informe de son offre de services ;
- Assure l'accompagnement des chercheurs d'emploi ayant une employabilité faible ou très faible ;
- Encadre les parcours impliquant des actions de réinsertion par le travail (ex-ALE, prestations à heures limitées) ;
- Oriente vers les opérateurs partenaires lorsque nécessaire ;
- Assure également l'orientation vers les services compétents lorsque les besoins dépassent le champ de l'emploi (santé mentale, logement, petite enfance, problématiques sociales, etc.), afin de garantir un accompagnement global et cohérent.

➤ **Les CPAS** (sur une base volontaire)

- Accompagnent les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) et de l'aide sociale équivalente ;
- Facilitent la coordination avec le Forem et participent à un parcours structuré vers l'emploi.

➤ **Les MIRE**

- Assurent leurs missions de *jobcoaching* au sein du dispositif ;
- Collaborent avec le Forem à la mise en place d'activités relatives aux opportunités d'emploi (*jobdays*, salons de l'emploi, etc.).

➤ **Les CISP**

- Organisent des séances d'information sur leurs formations ;
- Peuvent, sur une base volontaire, assurer l'accompagnement des stagiaires ou décentraliser certaines de leurs formations.

➤ **Les Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale, territoires de réparation par l'économie sociale et Régies des Quartiers (sur base volontaire)**

- Assurent l'accompagnement des chercheurs d'emploi ou stagiaires intégrés dans leurs structures.



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi,
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Un accompagnement renforcé et un suivi continu des chercheurs d'emploi

Les Points de contact uniques offriront un accompagnement de proximité particulièrement soutenu pour les chercheurs d'emploi à employabilité faible ou très faible, qui ont besoin d'un accompagnement plus spécifique. Les autres chercheurs d'emploi ne seront, pour autant, pas exclus du dispositif et pourront également bénéficier des services collectifs, d'ateliers ou d'un accompagnement d'orientation.

Pour garantir la cohérence du parcours, l'ensemble des acteurs auront un rôle clair et complémentaire. Ils travailleront sur la base d'un dossier unique, géré par le Forem et alimenté par chaque intervenant.

Ce dossier unique permettra :

- Un suivi plus fluide ;
- Une meilleure cohérence entre opérateurs ;
- Des actions mieux ciblées pour favoriser l'insertion sur le marché du travail.

Une gouvernance claire et une organisation territoriale repensée

Les Points de contact uniques seront coordonnés régionalement par le Forem et pilotés localement par un comité exécutif chargé de la gestion quotidienne et des partenariats.

Chaque site disposera :

- D'un responsable Forem ;
- De conseillers en accompagnement ;
- D'assistants sociaux ;
- D'un assistant technique.

La Wallonie comptera 43 Points de contact uniques soutenus par les 12 directions régionales du Forem.

Un réseau plus efficace pour un service plus lisible

Le réseau actuel présente plusieurs limites structurelles. Il ne comprend que le Forem, sans intégration structurelle, structurante et généralisée d'autres acteurs de l'emploi et de la formation. De plus, sa répartition territoriale n'a jamais reposé sur une objectivation des besoins, elle résulte essentiellement de l'émergence d'initiatives communales, sans cohérence globale.

La réforme corrige ces faiblesses. En redéployant le personnel détaché du FOREM aujourd'hui répartis dans 311 structures différentes (242 ALE, 56 Maisons de l'Emploi, 4 Relais de l'Emploi et 9 bureaux de proximité), la Wallonie crée un réseau modernisé, cohérent et plus proche des besoins du public.



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi,
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

« L'objectif est simple : que chaque chercheur d'emploi trouve, en un seul lieu, les réponses à ses besoins. Cette réforme n'est pas une réorganisation administrative : c'est un investissement dans l'efficacité, la lisibilité et l'accompagnement humain », conclut Pierre-Yves Jeholet.

Répartition territoriale des Points de contact uniques

Direction territoriale du Hainaut :

- *Directions régionales* : Charleroi – La Louvière – Mons - Mouscron – Tournai
- *PCU* : Ath – Binche – Chimay - Courcelles - Couvin - Dour – Farciennes - Frameries - Soignies – Péruwelz - Thuin – Walcourt

Direction territoriale de Liège:

- *Directions régionales* : Huy – Liège - Verviers
- *PCU* : Ans – Aywaille - Chaudfontaine – Comblain-au-Pont - Flémalle – Hannut – Herstal – Malmedy - Soumagne – Seraing - Waremme – Welkenraedt

Direction territoriale du Luxembourg:

- *Directions régionales* : Arlon – Marche-en-Famenne
- *PCU* : Bastogne – Bouillon – Durbuy - Etalle – Libramont-Chevigny – Vielsam - Virton

Direction territoriale de Namur-Brabant wallon:

- *Directions régionales* : Namur - Nivelles
- *PCU* : Andenne – Beauraing - Ciney – Dinant – Gedinne - Gembloux - Jodoigne – Ottignies-LLN – Sambreville – Tubize - Waterloo – Wavre

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79